
Programme d'éducation.

Numéro d'inventaire : 1981.00069.4

Auteur(s) : G. Lefrançais

Perot

Pauline Roland

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Association Fraternelle des Instituteurs, Institutrices et Professeurs social. (chez le citoyen Perot, 21 rue Bréda Paris)

Imprimeur : Schneider

Inscriptions :

- ex-libris : Association fraternelle des cuisiniers réunis

Description : Fascicule cousu. Feuilletés irréguliers, pliés en deux. Papier taché et bruni. Des rousseurs et des perforations. Bords dégradés. Inscriptions manuscrites à l'encre noire et rouge et timbre à l'encre bleue sur la première page.

Mesures : hauteur : 295 mm ; largeur : 205 mm

Notes : Déclaration de principe de l'association. Programme d'éducation et d'enseignement par périodes: 1ère (crèche), 2è (asile), 3è (de 6 à 9 ans), 4è (de 9 à 12 ans), 5è (de 12 à 15 ans), 6è et dernière (de 15 à 18 ans). Tableau synoptique à la fin. L'accent est mis sur un "enseignement primaire, secondaire, professionnel à la fois". Le texte est parsemé de références religieuses.

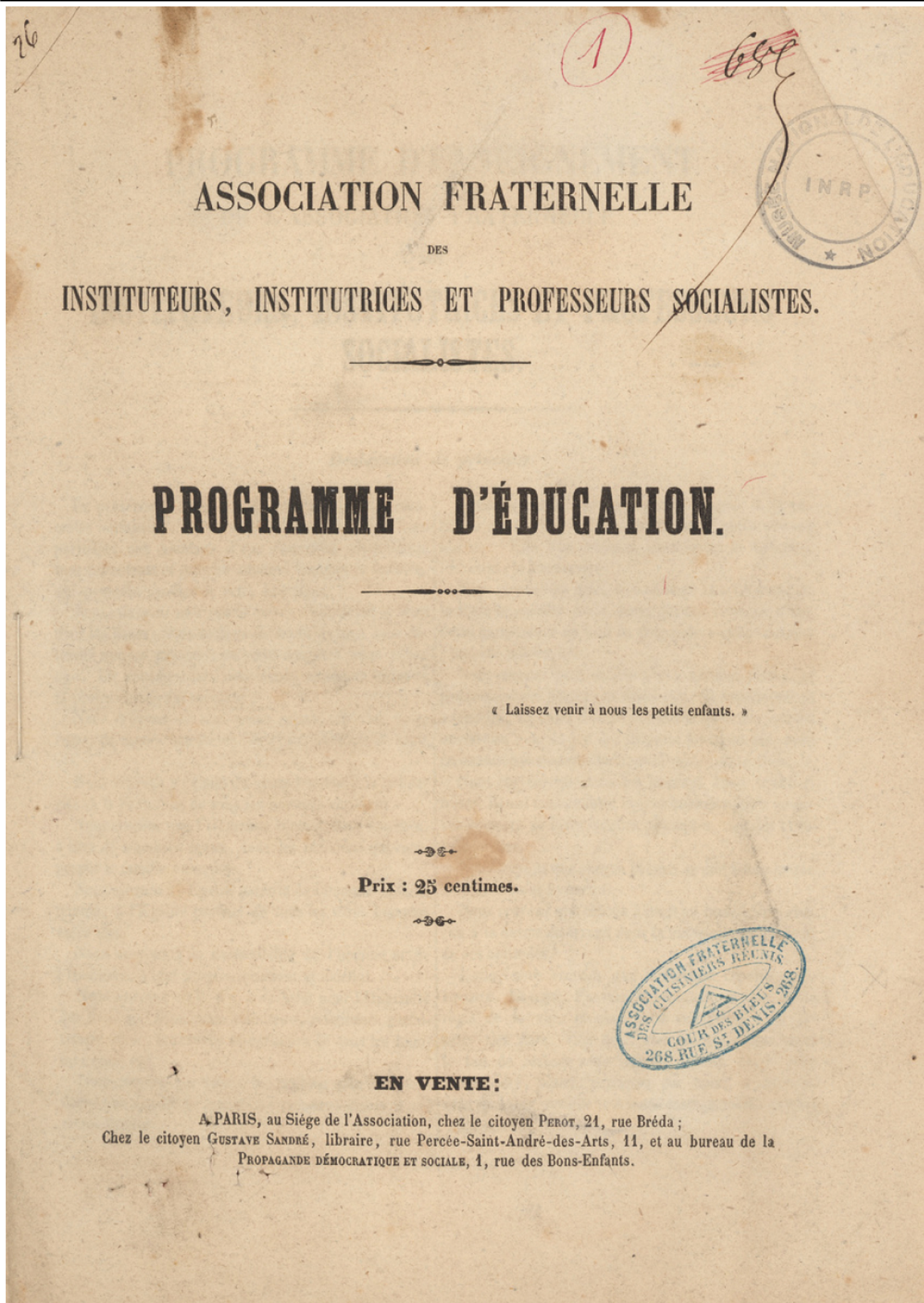
Mots-clés : Politique de l'éducation

Filière : Élémentaire et post-élémentaire

Niveau : Séquence de niveaux

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 12



PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

DE L'ASSOCIATION FRATERNELLE

DES

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES ET PROFESSEURS SOCIALISTES.

Déclaration de principes.

En présence de Dieu et de l'Humanité, nous, démocrates socialistes, nous associons dans le but de faire participer aux bienfaits d'une éducation républicaine tous les enfants et tous les adultes, hommes et femmes, qui pourront profiter de cette éducation.

Avant de nous unir pour l'œuvre d'éducation et d'en fixer les bases, nous sentons le besoin de bien nous entendre sur les principes en vertu desquels nous allons agir. En conséquence, nous avons rédigé en commun la profession de foi suivante :

Nous croyons de tout notre esprit, de tout notre cœur, de toutes nos forces, en Dieu, principe de toute vie.

Nous croyons à l'Unité du genre humain, à la Solidarité, à la Fraternité de tous les hommes entre eux.

Nous croyons que l'Humanité contient dans son sein, à titre de membres égaux, tous les individus qui composent la famille humaine.

Nous croyons à l'Égalité parfaite de l'homme et de la femme, à l'Égalité parfaite de tous les êtres humains entre eux.

Nous croyons à la perfectibilité de l'homme et de l'Humanité, à leur progrès incessant et indéfini.

Nous croyons qu'il n'y a de salut pour l'Humanité que dans une Association volontaire, religieuse, parfaitement libre, fraternelle et égalitaire de tous les hommes entre eux.

Nous croyons que toutes les nations sont sœurs et doivent se considérer comme les membres divers d'une même famille.

Nous croyons à la souveraineté du Peuple ; la République est à nos yeux la seule forme de gouvernement légitime. Elle doit réaliser pleinement la LIBERTÉ, l'ÉGALITÉ, la FRATERNITÉ.

Nous croyons au droit, à la sainteté et à l'éternité de la Famille, société particulière, qui doit subsister d'une façon harmonique au sein de la grande société humaine à laquelle elle est liée.

Nous croyons qu'il ne doit plus y avoir ni riches, ni pauvres, ni privilégiés, ni déshérités, ni supérieurs, ni inférieurs, ni enfin d'autre hiérarchie que celle qui est nécessaire pour le jeu des diverses fonctions que nous reconnaissons comme étant toutes égales entre elles.

Nous croyons que tous les hommes étant égaux et frères, ils ont tous un droit égal et imprescriptible au développement de leurs facultés physiques, morales et intellectuelles.

Nous croyons que chaque homme se doit à tous et que tous se doivent à chacun.

Nous croyons que chacun a droit au travail, que chacun a le devoir du travail dans la limite de ses forces et de ses aptitudes.

Enfin, nous croyons que la formule républicaine : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, contient le mot et la règle de la vie, et nous nous engageons à ne jamais rien faire, rien dire, rien professer que dans le but de réaliser cette formule sacrée ; de la faire comprendre, aimer, pratiquer par tous ; et nous jurons de baser sur elle tout notre enseignement, comme toute notre vie.

PROGRAMME.

CHAPITRE PREMIER.

PROLÉGOMÈNES.

L'éducation a de tout temps été l'objet des méditations des âmes religieuses, et, soit dans l'antiquité, soit dans les âges modernes, les plus grands esprits, à quelque doctrine qu'ils appartenissent d'ailleurs, ont été occupés de ce grave sujet.

Depuis Platon et saint Augustin, jusqu'à Rousseau et ses fils les Montagnards de 93, il n'existe peut-être pas un docteur, un philosophe ou un homme d'Etat hautement digne de ce nom, qui n'ait laissé au monde, soit un plan réalisable, soit une utopie, soit quelques essais pratiques d'éducation. Mais, toute vérité a-t-elle été découverte sur cette importante question? Nous ne le croyons pas. — La pratique aujourd'hui en usage est-elle bonne ou même suffisante? Nous ne le croyons pas davantage.

Lorsque se lève une partie plus grande du voile qui nous sépare de l'éternelle vérité, vers laquelle nous gravitons sans cesse; lorsqu'un dogme nouveau, révélé au monde, s'incarne dans l'Humanité, tout change, tout est à refaire; car tout dogme nouveau contient en soi une religion nouvelle, toute religion une morale, toute morale une civilisation. Or, une civilisation nouvelle demande, impose, pour les générations qui doivent à la fois contribuer à son développement et être régies par elle, tout un système d'éducation parfaitement en rapport avec cette civilisation. Ce système, qui change et se renouvelle à chaque grande évolution de l'Humanité, ne renverse pas plus les anciens systèmes que la religion nouvelle ne renverse celle qu'elle vient remplacer; il les développe, les étend, et, s'il semble les tuer enfin, ce n'est que pour les transformer. Pour être bon et solide, il doit donc prendre et chercher en eux une partie de ses éléments: le progrès véritable est à ce prix.

Un dogme nouveau, développement du dogme apporté par Jésus, il y a dix-huit siècles, a été révélé au monde par la Révolution française. Ce dogme, essentiellement contenu dans la devise républicaine: **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ**, est désormais incarné dans le Peuple français de telle sorte qu'il serait impossible de le lui arracher du cœur sans lui ôter la vie. De ce dogme régénérateur découleront nécessairement une religion, une civilisation nouvelles, et il est du devoir de tous les instituteurs de rechercher quels sont les principes de l'éducation qui doit être donnée à l'être humain dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant lui.

Dans les sociétés de la Haute antiquité, fondées sur l'inégalité de naissance et sur le principe théocratique, l'éducation, ne s'adressant qu'à des castes restreintes, eut seulement pour but de former des rois et des prêtres, sous lesquels le reste des hommes devait s'agiter comme un vit troupeau. — Dans les Républiques grecques et romaine l'éducation, accessible seulement aux citoyens, était surtout guerrière. Elle développait les formes extérieures du corps, et même l'intelligence, mais dans ce qu'elle a de moins intime, et elle ne tenait presque aucun compte des facultés sentimentales de l'être humain. D'ailleurs, cette éducation, bien que s'étendant à un plus grand nombre d'individus qu'elle ne l'avait fait dans la Haute antiquité, fut scindée et différente pour l'aristocratie et pour la plèbe; elle tint en dehors la masse des esclaves, qui ne reçurent des bienfaits de l'éducation que ce qui pouvait les rendre propres à servir leurs maîtres.

Sous l'influence du christianisme, l'éducation, partant du dualisme de l'homme esprit et matière, et lançant l'anathème à cette dernière, se donna pour mission d'annihiler le corps au profit de l'intelligence, et surtout du sentiment. Comme réaction contre les débordements de la vie païenne, sans doute tout cela fut puissant, sublime; mais là n'était pas la

vérité, là ne pouvait être l'éducation des hommes. Il fallut que le christianisme fût devenu une politique, qu'il enfantât une civilisation tout entière pour arriver à fonder l'Université du Moyen-âge. Et si, partant du principe fondamental de la fraternité des êtres humains, l'éducation, dispensée par le christianisme, put théoriquement s'étendre à tous sans distinction de castes, il est évident que, l'industrie en étant soigneusement écartée, cette éducation ne dut être le lot que d'un petit nombre.

Aujourd'hui, l'industrie est sainte, comme l'art, comme la science; il ne peut plus y avoir des *professions libérales*, d'un côté, et des *professions serviles*, de l'autre. Aujourd'hui, tous les hommes, destinés à vivre à la fois dans la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, sur une terre qui leur appartient, qu'ils ont mission d'embellir, d'améliorer et de rendre de plus en plus propre à leur usage; tous ont droit à recevoir l'éducation que comportent leurs aptitudes respectives, et le devoir de rechercher, dans sa plus haute, sa plus saine extension, cette éducation qui doit les mettre à même de remplir la vocation à laquelle chacun d'eux est appelé.

Dans l'ère nouvelle où nous commençons à entrer, l'éducation n'aura à tenir compte d'aucune considération étrangère à la valeur même des individus, à leurs facultés intrinsèques, à leurs aptitudes propres. Faire atteindre harmoniquement à chacun d'eux, dans le sein de la grande société, le plus haut développement auquel il puisse arriver, tant sous l'aspect physique que sous l'aspect moral et intellectuel, par lesquels se manifeste la vie humaine; former des êtres, et tous les êtres, propres à vivre conformément à la devise républicaine: voilà le but que doit maintenant se proposer l'éducation. Mais, pour en venir là, il faut absolument que la société soit constituée d'une façon normale.

Depuis qu'est morte la grande religion du passé, le catholicisme; depuis que ses chefs ont cessé d'être animés de l'esprit démocratique, de l'esprit de progrès qui longtemps fit sa force, l'anarchie règne dans l'éducation, complètement privée de boussole. Dans les divers systèmes depuis lors produits, et nous n'en exceptons pas ceux qu'a vus surgir le XIX^e siècle, on trouve à chaque pas, se dressant l'un devant l'autre, tous les antagonismes que présente notre société athée.

« L'éducation doit être livrée à la seule famille, crie l'un; l'éducation appartient uniquement à l'Etat, » dit l'autre. Une même réponse nous servira pour tous deux, et nous dirons: « Oui, les droits de la famille sur l'enfant sont imprescriptibles, ses devoirs envers lui sont immenses, obligatoires, et nul ne peut s'en affranchir; mais, s'il est membre de la famille, il est homme, et, comme tel, il a ses droits et ses devoirs vis-à-vis de la société, qui, à son tour, a ses droits et ses devoirs vis-à-vis de lui. » L'éducation doit donc être donnée simultanément dans la famille et dans les écoles publiques; en vue de l'individu, de la famille et de la société.

Mais les écoles, ce n'est pas nécessairement le collège, le pensionnat. Le casernement, destructif de la famille, doit être rejeté d'une façon absolue, aussi bien que l'éducation particulière dans ce qu'elle a d'exclusif. La République soumet à l'éducation commune tous les enfants qui naissent dans son sein, car de l'éducation commune seule peuvent sortir de véritables citoyens. Mais les enfants devront, après avoir passé de 8 à 12 heures par jour dans les écoles publiques, retourner dans leur famille, qui, organisée d'une façon morale, tant par le progrès des lois et des mœurs que par suite des enseignements distribués par la République, d'une main libérale, aux adultes comme aux enfants, aidera alors, loin de la contredire, ainsi qu'il arrive aujourd'hui, l'action de l'éducation commune et publique donnée par la société.

L'éducation de l'avenir contiendra: le développement du corps en général et de chaque sens en particulier, instruc-

